



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

CRPN

A TOUS PNC TOUTES COMPAGNIES

BS 15-07-000

JUILLET 2015

2014 : UN BILAN TOUJOURS CONTRASTÉ

Le rapport d'activité de l'année 2014 présenté lors du conseil d'administration de la CRPN le 25 juin 2015 affiche un résultat net en bénéfice de 164 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (60 M€ au 31 décembre 2013). Pourtant, cette année encore, il s'inscrit dans le contexte difficile traversé par le transport aérien.

En effet, le déficit technique du régime (rapport entre cotisations perçues et prestations versées) s'est encore accentué pour atteindre 127 M€ contre 106 M€ en 2013. Si le résultat net est positif, c'est du uniquement à la très bonne performance des réserves mobilières (+274 M€) et au maintien des valeurs immobilières (+16,5 M€).

Au 31 décembre 2014, les réserves de notre caisse s'élèvent à 3,9 Milliards d'euros en valeur de marché pour le portefeuille mobilier (contre 3,6 Md€ en 2013) et 750,5 millions d'euros en valeur de marché pour l'immobilier (contre 785 M€ en 2013) en légère baisse essentiellement dû à la cession de biens.

Les mêmes facteurs expliquent cette année encore le déficit du régime : stagnation des rémunérations, augmentation du nombre de liquidations, notamment du fait de Plans de Départ Volontaires et stagnation des cotisations des affiliées en raison de l'absence de recrutements. De fait, le ratio "*cotisants/pensionnés*" ne cesse de se dégrader depuis 15 ans. Celui de 2014 ne nous est pas encore connu, mais gageons sans risque qu'il ne montrera pas d'amélioration...

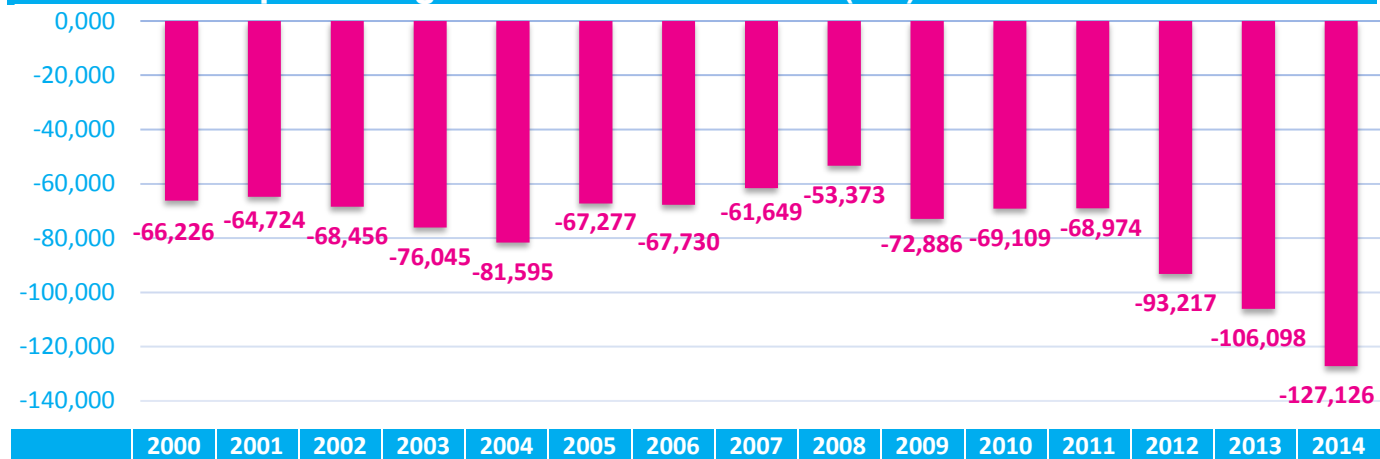
Du côté positif, seule la gestion rigoureuse et efficace des réserves a permis de combler le déficit du régime. Non seulement, les plus values financières de la CRPN réalisées en 2014 (+274 M€) ont permis de couvrir le déficit du Régime (-127€), mais elles ont également augmenté le montant des réserves à hauteur de 147 M€.

Pour autant, il ne serait pas vertueux de laisser filer le déficit du régime, la performance financière présentant une protection toute relative. Le produit des réserves, soumises en permanence aux aléas des marchés, pourrait ne plus suffire à couvrir le déficit. Le capital devrait alors être entamé. Et à terme, si les plus anciens d'entre nous ne seraient peut être pas touchés, la Caisse n'offrirait plus aux jeunes PNC la garantie d'obtenir une pension... Exit alors le principe de solidarité intergénérationnelle...

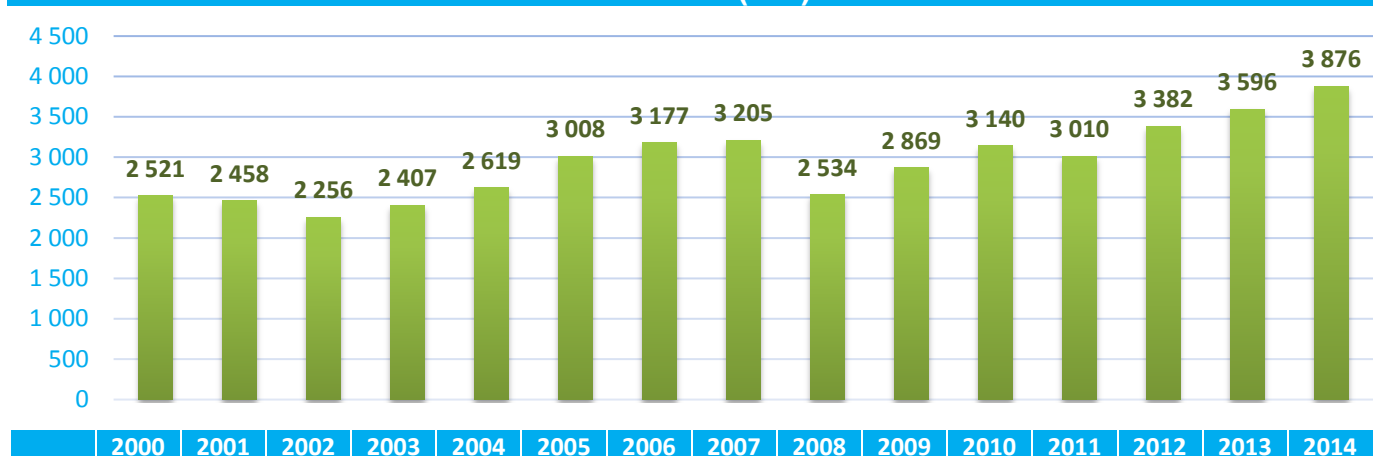
Mais, répétons-le, en 2014 le capital est intact et il continue à produire des ressources qui, réinjectées pour partie dans le portefeuille financier, généreront à leur tour des réserves supplémentaires... **Au 30 avril 2015, les seules réserves mobilières de la Caisse ont encore grimpé à 4,146 milliards d'euro ! Il ne faut donc pas céder au catastrophisme des chantages de l'apocalypse imminente...**

Lorsqu'ils se sont présentés à vos suffrages, vos administrateurs SNPNC se sont engagés à vous informer sans fard sur la réalité de la CRPN : vous trouverez au verso de ce bulletin des éléments permettant de vous forger votre propre appréciation sur l'évolution de la Caisse au cours des quinze dernières années.

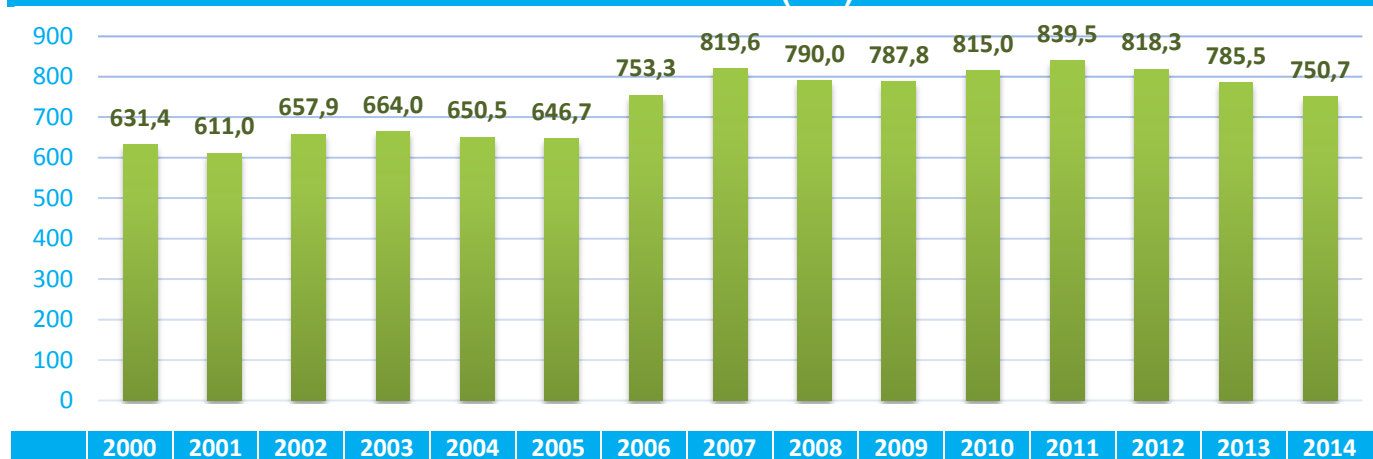
Déficit technique du régime en million d'euros (M€) de 2000 à 2014



Réserves mobilières en millions d'euros (M€) de 2000 à 2014



Réserves immobilières en millions d'euros (M€) de 2000 à 2014



Ratio "cotisants/pensionnés" de 2000 à 2013

